

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DCC

OUDOT LINE
CAMPAGNE ESCOT
CHE DU TOURET
13300 SALON-DE-PROVENCE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0781344490451

Référence du document : 23 B5 3002262 19
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
CAMPAGNE ESCOT
CHE DU TOURET
13300 SALON-DE-PROVENCE

Numéro FIP 132 85 90 3229547789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 03/05/2023

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 22 738
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	24946			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2495			
Salaires, pensions, rentes nets.....	22451			22451
Revenu brut global.....				22451
Revenu imposable.....				22451
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	287
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Impôt proportionnel.....				+ 37
Impôt total avant crédits d'impôt.....			37	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	37		37	- 37
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				* 0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				22738
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....				287
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	1				1			2.5

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394